



COMPTE-RENDU DU CTL DU 17 FÉVRIER 2021

En introduction, FO-DGFIP68 a lu une déclaration liminaire sur la situation sanitaire (cf copie).

En réponse, le Directeur manie l'ironie voire la mauvaise foi... après nous avoir dit que "*la rhétorique (celle des OS) ne change pas !*", il refuse de répondre en nous expliquant qu'il souhaite "*discuter des sujets de fond*", il finit par s'étonner de cette intervention et ne comprend pas où est le problème et en quoi c'est mal d'interdire aux agents les moments de convivialité et parallèlement d'en organiser un pour le départ à la retraite de cadres A+. Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ! les agents apprécieront.

I) Participation de la DDFIP aux Espaces France Services (EFS) labellisés en janvier 2021 situés à MULHOUSE Lavoisier Brustlein, MUNSTER, NEUF-BRISACH, SOULTZ et RIBEAUVILLE (pour avis)

Après avoir pris connaissance du dossier de présentation de la participation de la DDFIP aux EFS, FO-DGFIP 68 s'interroge sur l'articulation entre les agents qui seront déployés dans les EFS et leur chef de service. Qui pilotera ces agents ?

De même, FO-DGFIP 68 s'interroge sur la sécurité des agents présents sur les sites pendant les heures hors EFS. Un agent peut se retrouver seul dans l'étage. Quid de la sécurité en cas de malaise, d'agression ?

A la demande d'une présentation d'un protocole d'un plan de sécurité pour l'ensemble des lieux où devront intervenir les agents de la DDFIP, le directeur nous a répondu "*avez-vous bien conscience de ce que vous demandez ?, nous n'allons quand même pas demander le protocole de sécurité à toutes les collectivités ?!*"

Le directeur, après s'être agacé que les questions des représentants syndicales ne lui soient pas soumises avant CTL pour pouvoir préparer la réponse (Drôle de conception du dialogue social!!), assure que tout va bien et que les conditions de travail des agents seront assurées.

Les agents intervenants dans les EFS ainsi que les collègues prenant la charge d'animateur dans ces espaces restent sous le pilotage fonctionnel de leur chef de service de leur unité de rattachement. Chefs de service qui auront à définir les modalités pratiques des heures résiduelles hors EFS (missions, télétravail, présentiel,...).

Les missions effectuées par nos collègues restent tout de même floues et s'articuleront essentiellement autour du numérique (accès/création à l'espace personnel,...).

En complément, le directeur a précisé que les fonctions d'animateur en EFS ne faisaient pas obstacle au temps partiel et que les collègues disposaient d'un préavis de 3 mois pour quitter leurs fonctions et revenir à temps plein dans leur service.

FO-DGFIP a voté contre, de même que SOLIDAIRES, la CGT et la CFDT. La CFTC a voté pour.

II) Élargissement de l'accueil de premier niveau dans certains services accueillant du public (pour avis)

Après avoir pris connaissance des éléments concernant l'élargissement de l'accueil, FO-DGFIP 68 s'interroge sur la sécurité dans les bâtiments privés occupés par la DGFIP.

Commande politique de la DG que nous interprétons comme de la com à afficher, cet élargissement a pour objectif de faire en sorte que les agents d'accueil puissent répondre aux questions simples de toute nature (paiement de l'impôt/des factures communales, espace personnel,...) et soient en capacité de faire le tri des demandes dites complexes.

A croire que jusqu'à présent, nos collègues faisaient mal leur travail !

FO-DGFIP a voté contre, de même que SOLIDAIRES, la CGT et la CFDT. La CFTC a voté pour.

III) Bilan de la gestion budgétaire 2020 / Budget 2021 de la DDFIP 68 (pour information)

Grand moment d'auto-satisfaction !

Le Directeur s'auto-félicite des excellents résultats concernant la gestion budgétaire au titre de l'année 2020, et notamment des économies réalisées (le département passe de la 24^e et dernière place pour 2018 en ce qui concerne les dépenses d'affranchissement à la première place en 2020 (directions de catégorie 2)).

FO-DGFIP68 s'interroge sur le détail de dépenses concernant les loyers non budgétaires, et notamment sur une hausse des loyers alors qu'il y a des fermetures de sites.

Celles-ci s'expliquent selon le Directeur par le bail signé au cours de l'année 2021 pour le nouveau SIP de SAINT-LOUIS.

Nous aurions sincèrement voulu partager l'enthousiasme communicatif de notre directeur...mais non ! La présentation du budget reste un exercice indigeste où, finalement, nous ne disposons que de peu d'éléments avec des lignes fourre-tout, qui ne laisse pas beaucoup de place à la transparence. Cela fait de toute façon plusieurs années que les directions locales ne disposent plus de budgets propres mais bien de lignes virtuelles attribuées par la Centrale !

IV) NRP 2021 : la situation des agents BERKANI (pour information)

Ce point nous est présenté suite aux restructurations liées au NRP, les fermetures de sites impactant nos collègues "BERKANIS" qui eux aussi voient le périmètre géographique de leur mission s'élargir

Nous avons été surpris de voir ce point présenté en CTL après que toutes les étapes du processus aient été franchies. Pratique pour accompagner les agents dans leurs éventuelles démarches...

Ce point a permis de constater le peu d'importance attachée à cette catégorie de collègues.

En définitive, sur les 3 agents concernés, 2 ont préféré la procédure de licenciement (volume horaire trop faible en comparaison à l'augmentation de la distance domicile/travail)

Nous avons également rappelé pour la énième fois que les problèmes rencontrés avec l'entreprise ONET (défaillances fréquentes et multiples) pourraient se solutionner par le recrutement d'agents BERKANI.

Le directeur a indiqué qu'il allait voir avec la Centrale. Wait and see (pour la énième fois)...

V) Expérimentation des bureaux Flex-desk (pour information)

En introduction de ce point, la CGT a lu une liminaire au nom de l'intersyndicale FO-CFDT-SOLIDAIRES-CGT (cf copie).

C'est un directeur sur la défensive qui nous a répondu "*Vous êtes pathétiques !*", "*Je n'ai pas de leçons à recevoir !*"

Il nous a assuré, concernant l'expérimentation des bureaux Flex-Desk, qu'il n'y a aucun plan caché, qu'il agit en toute transparence et qu'il n'impose rien. Pour lui, cette expérimentation a mis en évidence de nombreux points positifs.

FO-DGFIP68 a répondu au Directeur qu'au vu du document remis au CTL on peut se poser légitimement la question du bilan. Où sont les points positifs ? En quoi c'est une réussite ?

Pour FO-DGFIP68, cette expérimentation est un échec cuisant et ne doit en aucun cas être reproduit dans le département. Nous serons attentifs et réactifs sur ce sujet.

Questions diverses

* Le Directeur a abordé la question de la rénovation des cités administratives et notamment celle de COLMAR. Il a donné ses observations au Préfet quant à sa vision des choses. Le prochain CTL qui aura lieu fin mars abordera ce sujet.

* Le sous-effectif de Colmar EHP et l'augmentation du volume de charge est un point d'inquiétude auquel le directeur reste vigilant

* SERVICE PUBLIC+ remplace MARIANNE. Il vise l'amélioration des process visant à rendre un meilleur service à l'utilisateur en particulier par le biais des outils numériques. C'est un engagement qualité qui vise une réduction de 30 % de l'accueil physique avec en parallèle une augmentation de 30 % des e-contact et 30 % de télétravailleurs en plus. À terme le directeur nous précise que 25 % des agents devraient disposer d'un téléphone portable.

* Point sur les applicatifs régulièrement indisponibles.

* Christophe DUCHÊNE prendra la tête de la paire de la CEA, son remplacement se fera dans le cadre du recrutement au choix dans le périmètre DGFIP.

Mathilde LANG/Fabien BONISCHO **Titulaires**
Corinne ZAMBELLI/Jean-Pierre FRECHIN **Suppléants**
Christophe VOGEL **Expert**